

## Observation et statistiques



Logement  
Construction

# La construction neuve de logements à fin décembre 2023 Conjoncture en date réelle estimée

**Près de 4 200 logements ont été autorisés à la construction en Corse, soit 10,3 % de moins sur le cumul des autorisations sur un an. La baisse constatée depuis deux trimestres se poursuit, mais reste en deçà de celle constatée dans les autres régions métropolitaines. Le recul régional est essentiellement dû à la contraction, pour le 3e trimestre consécutif, des autorisations de logements en Haute-Corse (-36 %). La Corse-du-Sud, à l'inverse, continue de rattraper son retard et progresse de 36 %, elle dépasse comme au trimestre précédent le nombre d'autorisations en Haute-Corse. Les logements individuels purs et groupés affichent une évolution négative marquée. Les logements collectifs et en résidences, cependant, enregistrent une légère hausse (+2,4%) grâce à leur résultat plus positif en Corse-du-Sud. Alors qu'au niveau national, l'individuel pur est le plus affecté, en Corse, la plus forte baisse est le fait de l'individuel groupé. Dans le même temps, 2 600 logements ont été mis en chantier, un chiffre équivalent à décembre 2022, en décalage avec la moyenne nationale en recul de 22%. Cumulés sur 12 mois, ce résultat est le fait de la hausse de 9% des logements commencés en Corse-du-Sud et du repli modéré en Haute-Corse (- 6,1%). La Corse se distingue de la moyenne nationale par une progression du nombre de logements collectifs et en résidence mis en chantier (+13,3% contre -19,5%). A l'instar du national, toutefois, l'individuel pur insulaire subit une baisse significative (- 14,5%).**

## Les logements autorisés

### Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

Territoire	nombre	évolution		
		fin déc. 2023	fin sept. 2023	fin juin 2023
Corse-du-Sud	2 300	36,1%	44,9%	27,9%
Haute-Corse	1 900	-36%	-45,6%	-43,6%
Corse	4 200	-10,3%	-17,8%	-22,4%
France métro.	373 100	-23,7%	-28,6%	-20,5%

Les données du dernier trimestre sont des données brutes provisoires en date réelle arrondies à la centaine.

Source : SDES, Sit@del estimations au 31/12/2023.

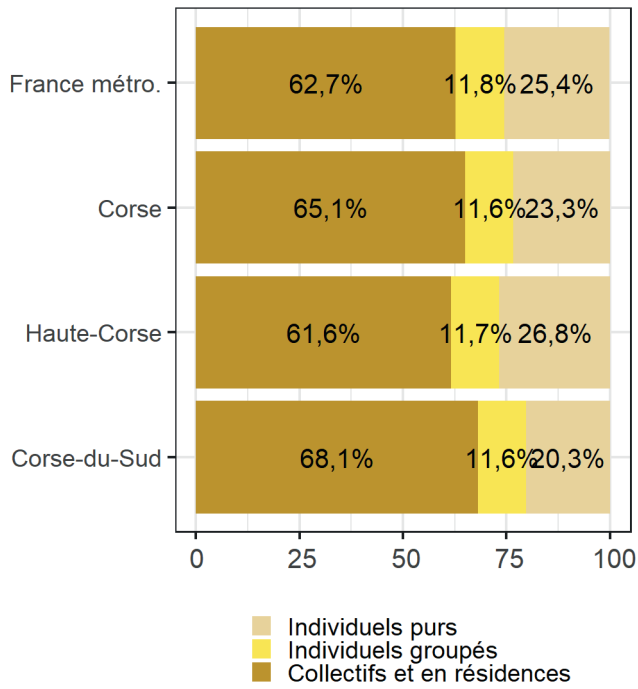
Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

### Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

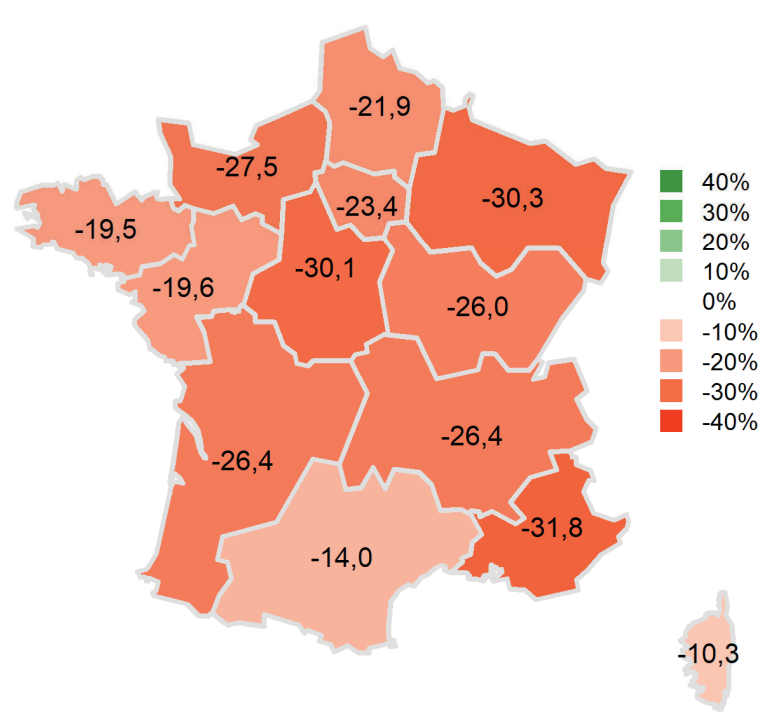
Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	4 200	-10,3%	-23,7%
Individuels purs	1 000	-20%	-31,1%
Individuels groupés	500	-38,2%	-23,8%
Collectifs et en résidences	2 700	2,4%	-20,2%



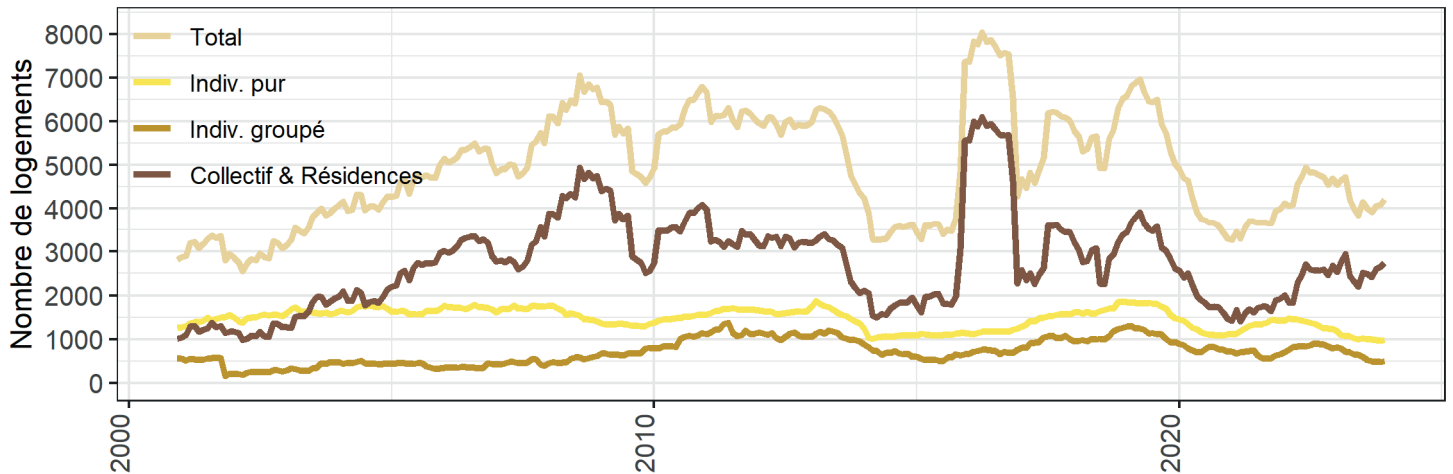
## Cumul des logement autorisés les 12 derniers mois par type



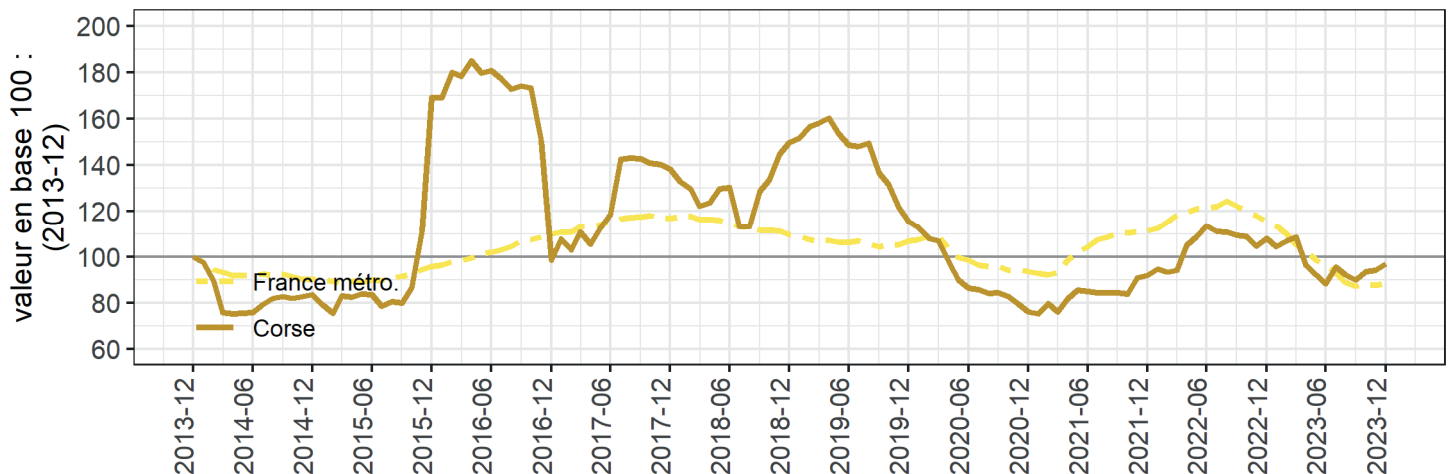
## Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



## Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



## Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

# Les logements commencés

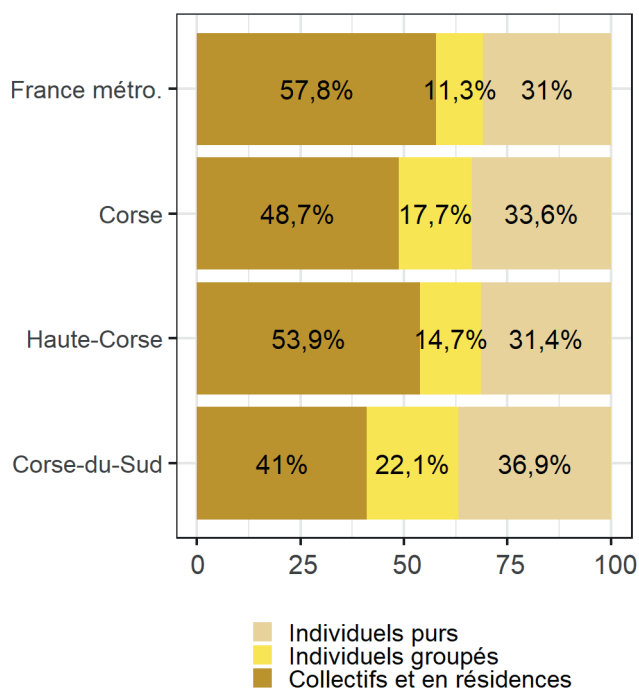
## Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	nombre	évolution		
		fin déc. 2023	fin sept. 2023	fin juin 2023
Corse-du-Sud	1 050	9%	-26,4%	-42,7%
Haute-Corse	1 550	-6,1%	-18%	-12,2%
Corse	2 600	-0,6%	-21,5%	-25,6%
France métr.	287 100	-22%	-18,3%	-15,4%

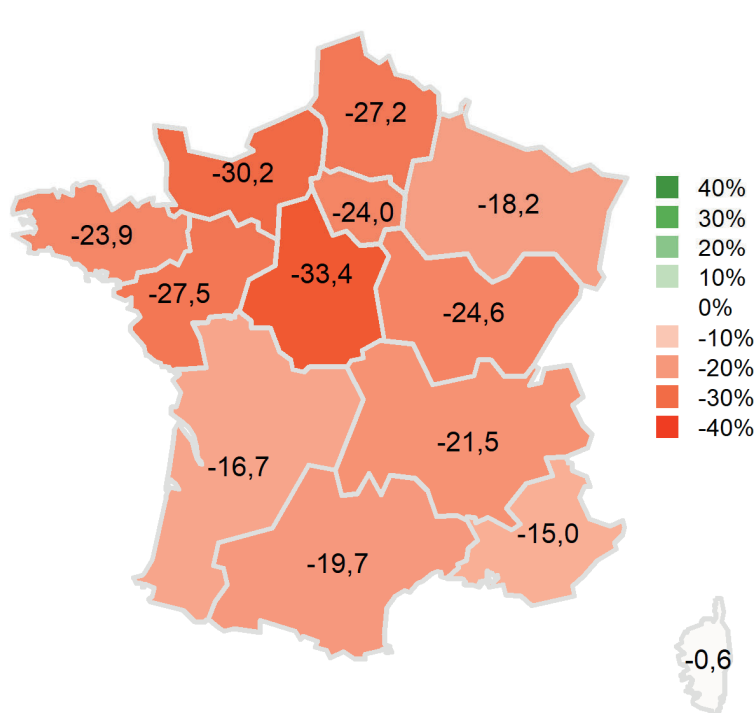
## Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France
Total	2 600	-0,6%	-22%
Individuels purs	850	-14,5%	-28,5%
Individuels groupés	500	-3,4%	-14,2%
Collectifs et en résidences	1 250	13,3%	-19,5%

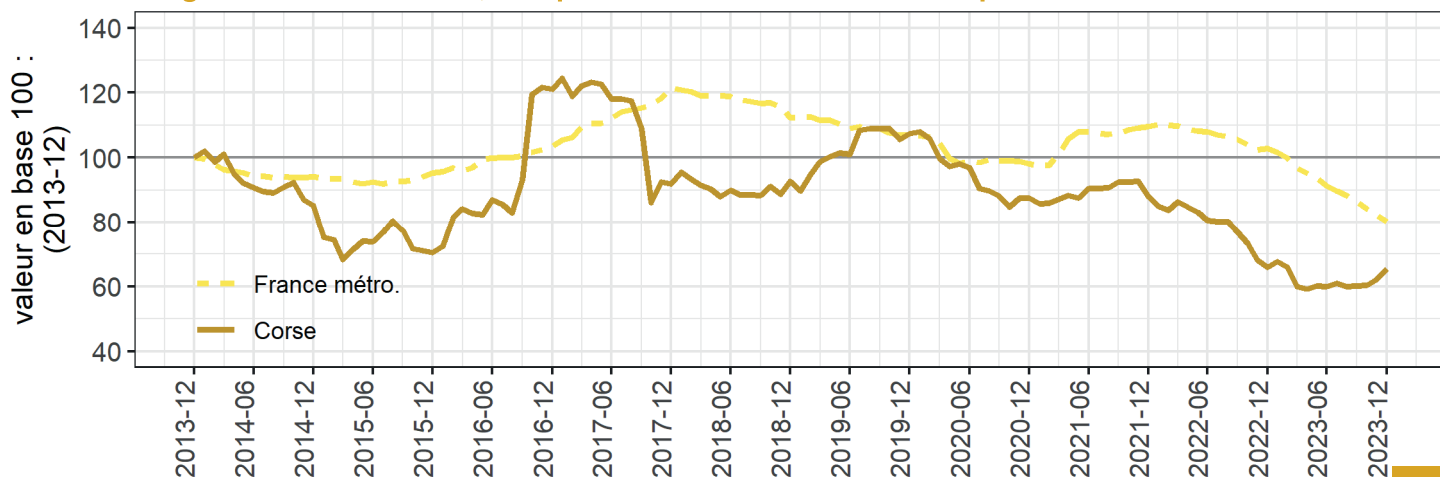
## Cumul des logements commencés les 12 derniers mois par type



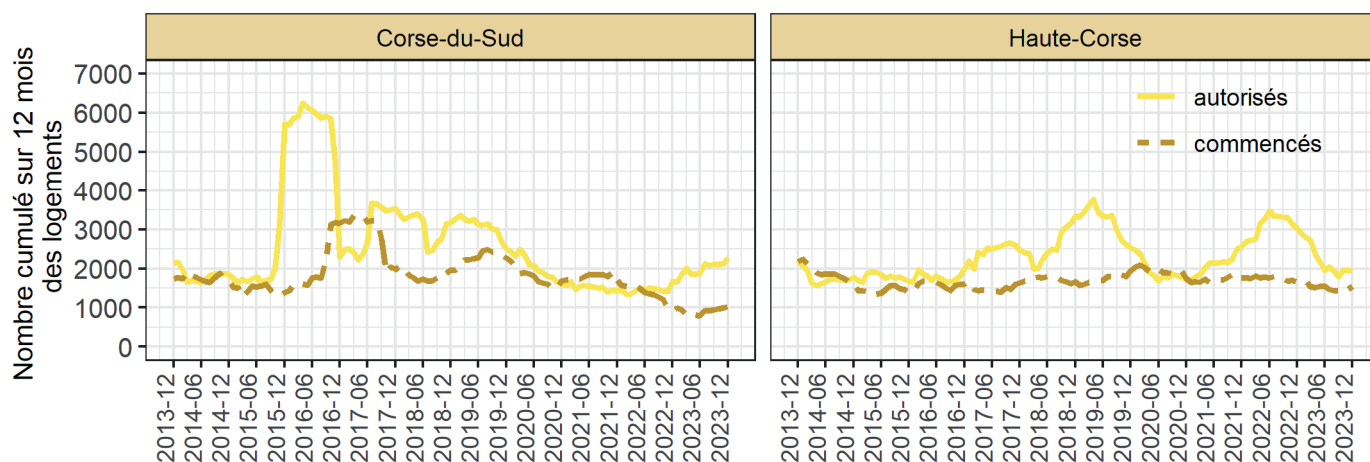
## Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



## Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



## Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



### Source :

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Commissariat général au Développement durable / Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Retrouvez l'ensemble des publications du SDES sur le site : [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr) et en particulier les résultats conjoncturels mensuels (France entière) dans la rubrique "Logement".

### Méthodologie :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (Etat, Collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ;

Trois mois sont également nécessaires pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement.

Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans le **guide d'utilisation** de la base téléchargeable sur le site Internet du SDES.

### Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

**Avertissement : Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.**

Date de publication : Janvier 2024

Directeur de publication : Jean-François BOYER (Directeur Régional)  
Rédaction : Observatoire du logement, mise en pages : G.Winterstein  
Une production du service connaissance information logement (SCIL),  
réalisée sur des logiciels libres et gratuits : Scribus, R

